



ERREUR BANQUE CALCUL CAPITAL RESTANT DU

Par **nlami**, le **15/03/2011** à **13:11**

MA BANQUE A FAIT UNE ERREUR DE CALCUL DU CAPITAL RESTANT DU, LORS DU RACHAT DE MON CREDIT PAR UNE AUTRE BANQUE ET CELA DATE DEPUIS MARS 2010. A PRESENT MON ANCIENNE BANQUE ME RECLAME DE REMBOURSER LA SOMME MANQUANTE DE A 4200€ CORRESPONDANT A UNE BAISSSE D'ECHEANCE PENDANT MA PERIODE DE CHOMAGE DATANT DE PLUS DE 7 ANS. QUESTION: LE LCL A T-IL LE DROIT DE RECLAMER CET ARGENT SACHANT QUE L'ERREUR VIENT DE LEUR PART ET QUE LE RACHAT DU CREDIT A PLUS DE 11 MOIS ? SUIS-JE OBLIGER DE CEDER A LEUR DEMANDE ? MERCI POUR VOS CONSEILS